

La planification

Habitat

Les intercommunalités définissent avec les communes membres et dans le cadre de leurs compétences respectives, leurs priorités en matière d'habitat au travers des documents de planification, et des outils spécifiques.

Les documents de planification :

- le Schéma de Cohérence Territorial – **SCoT**
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – **PLUi**

Le rôle de l'intercommunalité dans l'aménagement du territoire s'affirme de plus en plus en particulier au travers du SCoT.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

Ce document de planification stratégique constitue à la fois :

- un outil de retranscription du projet de territoire
- un document pivot de la planification territoriale, à l'intermédiaire entre le schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe, et les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux ([cartes communales](#), [plans locaux d'urbanisme](#) et documents en tenant lieu).